

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVET Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 10h 10
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle
LA SEANCE EST OUVERTE

**EYSINES - Centre bourg - Programme d'aménagement d'ensemble -
Actualisation du coût prévisionnel des équipements publics - Répartition des
maîtrises d'ouvrage - Participation financière - DECISION - AUTORISATION**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I- Rappel du contenu du Programme d'Aménagement

La délibération initiale en date du 22 septembre 2006 prévoyait que le financement de l'ensemble du programme des équipements publics du PAE serait pris en charge selon les critères de répartition comme précisés ci-dessous.

Ainsi le financement des équipements publics situés dans le périmètre du PAE et représentant un total de 6 943 854 € TTC devait être assuré pour :

- 3 422 992 € TTC pour les futurs constructeurs, aménageurs ou lotisseurs par le biais d'un régime de participation se substituant à la fiscalité de droit commun (participation PAE)
- 1 621 483 € TTC par la CUB au titre des opérations d'aménagement,
- 694 921 € TTC par l'enveloppe voie de desserte destinée à la commune d'Eysines,
- 1 204 458 €TTC pour la commune d'Eysines au titre de ses compétences.

II- Actualisation du programme du PAE

2-1 Réajustement du programme global de construction

Objectifs : L'évolution du projet urbain est sous tendu par la prise en compte d'une amélioration de la desserte viaire et piétonne du centre ainsi qu'une amélioration des conditions de stationnement dans un secteur apaisé au niveau circulation en matière d'équipements publics de superstructure (mairie, école, crèche, Poste, centre culturel). Par ailleurs, la notion d'aménagement paysager et de qualité des revêtements de surface a été largement considérée.

Le projet du centre bourg réserve les possibilités de passage d'un futur TCSP dont les études sont en cours.

L'actualisation du coût des équipements publics du PAE du centre bourg d'Eysines s'avère actuellement indispensable en raison de la nécessaire réévaluation de certains postes de dépenses en fonction de l'évolution du projet urbain.

De plus, dans le cadre de la recherche d'une compacité urbaine participant au Développement Durable et en vue d'optimiser les potentialités offertes par le PLU actuel, une densification accrue des îlots mutables et de l'espace dit « diffus » est à favoriser dans des proportions plus importantes que celles prévues dans l'étude pré-opérationnelle. Une augmentation de la SHON (+ 24 055 m²) et du nombre de logements (+351) est donc proposée.

Ainsi le programme global de construction (hors équipement public de superstructure) développera environ 117 226 m² de SHON, dont 116 476 m² de SHON consacrés au logement (soit 1 354 logements) répartis de la manière suivante :

- 402 logements PLUS/PLAI soit 30%
 - 952 logements en accession libre soit 70%
- soit un total de 1354 logements.

Enfin, le programme global de construction prévoit la réalisation de 750 m² de SHON destinés à des commerces et services de proximité.

2-2 Réajustement du programme global des équipements publics

Il est indispensable de réévaluer certains postes de dépenses établis en 2006, afin de tenir compte notamment de la valorisation du foncier à acquérir par la Communauté nécessaire à la réalisation des équipements publics initiaux du PAE et à la réalisation d'équipements supplémentaires en accompagnement du réajustement du programme de construction. Ainsi, les nouveaux aménagements complémentaires suivants sont pris en compte :

- Elargissement de la rue de Verdun à 15,40m,
- Elargissement de la rue du Capitaine Guiraud à 13m,
- Traitement des trottoirs rue Laharry et rue Picot,
- Restructuration de la rue du Docteur Barrière,
- Création d'une voie de desserte du parc de stationnement,
- Traitement de l'entrée de la Poste,
- Réalisation square des Sasafras et allée piétonne.

Depuis l'instauration du PAE, l'agence BARSACQ missionnée par la CUB pour préciser l'aménagement des équipements publics du PAE a élaboré les études préliminaires relatives à la réalisation des espaces publics d'infrastructure et la Ville d'Eysines a mené une réflexion sur la réalisation de quatre classes qui ont conduit notre établissement à réestimer les coûts globaux de ces équipements.

Il apparaît, au vu de cette étude, que l'extension de quatre classes au niveau des groupes scolaires du centre bourg s'avère difficilement réalisable techniquement. En conséquence, deux classes seront créées en extension du groupe scolaire existant dans le centre bourg. Les deux autres classes feront partie d'un nouveau groupe scolaire créé par la ville d'Eysines dans le secteur Rue Gabriel Moussa.

Le programme consolidé comprend les équipements d'infrastructure suivants :

- Place de la victoire : travaux VRD, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Abords du centre culturel + Mairie : travaux VRD, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Square du Bois Salut : travaux VRD, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Parking : travaux VRD, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Mail planté : travaux de compétence Ville,
- Rue de Verdun + place Verdun+ Square de Sasafras + cheminements piétons : travaux VRD, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Rue du Capitaine Guiraud + Entrée de la poste : travaux VRD, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Rue du docteur Barrière : travaux VRD, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Voie de desserte du parking : travaux VRD, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Trottoirs rue Lahary et rue Picot : travaux.

2-3 Prise en compte du développement durable

Ce PAE constitue un programme à la fois riche par sa mixité d'usage et relativement dense par sa morphologie. En effet, l'opération propose une mixité fonctionnelle autant favorisée par la production de logements diversifiés (accession libre et locatif PLUS), et de commerces que par la réalisation d'équipements collectifs.

La mixité fonctionnelle et sociale du centre ville allie également une meilleure qualité paysagère des espaces publics avec la création d'espaces verts de loisirs (liaison douce, square Sasafras, Bois Salut, mail planté, bois presbytère). D'autre part, les projets structurants (groupe scolaire, place Victoire) seront réalisés dans un souci de développement durable, avec des solutions apportées aux questions environnementales en matière de construction et d'aménagement de surface, notamment concernant le traitement des eaux pluviales.

Outre ces espaces publics collectifs, le nouveau parking et sa voie d'accès prévus dans les équipements publics du PAE constitueront un facteur de fluidité appréciable au cœur du territoire eysinois.

Concernant l'accessibilité au centre ville, l'élargissement des voies principales et la perspective d'un TCSP à proximité immédiate permettront de desservir tant les logements que les équipements collectifs et contribueront plus globalement à développer et aérer cet hyper centre au maillage existant imparfait.

La modification du PAE contribue à la pacification de la circulation du site autour de la place de la Victoire entièrement requalifiée.

Ainsi, ces éléments témoignent de la volonté de prendre en compte la problématique de la mobilité et des déplacements doux sur ce site.

Par ailleurs, la desserte du centre bourg est assurée quotidiennement par quatre lignes de transport en commun (bus) 35, 51,55 et 56 empruntant les rues de Picot, Capitaine Guiraud, Laharry.

Enfin, tous les constructeurs intervenant dans le périmètre du PAE (y compris lotisseurs) prendront en compte les enjeux environnementaux dans la réalisation des programmes de construction sur la base indicative du référentiel Qualité Environnementale Logement (QEL) CUB.

III- Délai de réalisation du programme

Le nouveau programme des équipements publics constitue une modification substantielle du programme initial par l'ajout notamment de cinq équipements supplémentaires :

- rue Picot et Laharry (trottoirs),
- rue du Docteur Barrière,
- voie desserte du parking,
- entrée de la poste,
- square des Sasafras + cheminement piéton.

Conformément à l'article L. 332-9 du Code de l'Urbanisme, compte tenu de l'évolution du secteur à moyen terme, de l'importance du secteur d'aménagement et du rythme prévisible de l'urbanisation, il est proposé de fixer à 10 ans, le délai de réalisation de la totalité des équipements publics programmés et inscrits dans ce PAE à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

IV- Financement des équipements publics

Conformément aux dispositions des articles L.332-9 et L.332-11-1 du code de l'urbanisme, les constructions incluses dans le périmètre d'un PAE sont exonérées d'une part de la TLE, et d'autre part de la PRE lorsque des réseaux d'assainissement sont compris dans le programme des équipements publics. C'est le régime de participation des constructeurs au financement des équipements publics qui se substitue à la fiscalité de droit commun. Le montant des recettes supplémentaires attendues est de 1 322 713€ suite au PAE modificatif.

4.1 la répartition du financement

Les travaux d'aménagement seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage CUB et Ville en fonction des compétences qui leur incombent respectivement.

4.1.1 *la contribution des futurs constructeurs au financement d'équipements publics*

Le programme d'aménagement d'ensemble permettra une contribution des futurs constructeurs à la réalisation du programme des équipements publics créés pour répondre

aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans le périmètre concerné. Cette participation n'excédera pas la fraction du coût des équipements proportionnelle à ces besoins.

Ainsi, les constructeurs contribueront à tout ou partie des équipements suivants :

- Place de la victoire : travaux (VRD + espaces verts, éclairage public, mobilier urbain) 80%,
- Abords du centre culturel, église + bois presbytère + Mairie : travaux 80%,
- Square du bois salut : travaux 80%
- Parking : travaux 80%, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain : 80%,
- Mail planté : travaux 80%,
- Réalisation groupe scolaire (4 classes) : 100%,
- Rue de Verdun + place de Verdun + square Sasafras+ cheminement piéton: acquisitions + travaux (VRD + espaces verts, éclairage public, mobilier urbain) : 25%
- Rue du Capitaine Guiraud + entrée Poste: acquisition + travaux (VRD + espaces verts, éclairage public, mobilier urbain) : 25%,
- trottoirs rue Picot et Laharry : travaux 25%,
- Rue du docteur Barrière : travaux (VRD + espaces verts, éclairage public, mobilier urbain) : 25%,
- Voie de desserte du parking : acquisition, travaux, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain : 25%

De manière synthétique, la part du financement des constructeurs est de :

- 100% pour la réalisation des 4 classes répondant aux besoins de la nouvelle population scolaire,
- 80% pour des équipements structurants (place de la Victoire, abords centre culturel, église et Mairie, square du Bois Salut, parking et mail planté) majoritairement empruntés par les nouveaux habitants compte tenu de la proximité de ces équipements centraux,
- 25% pour les voies de desserte qui seront utilisées préférentiellement pour assurer le trafic viaire et donc comporte une part d'intérêt général plus importante.

4.1.2 Une modulation des participations selon la nature des constructions

Afin de tenir compte de l'esprit de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, du PLH et du plan d'urgence pour le logement d'une part, et des enjeux urbains de ce territoire d'autre part, il est proposé de moduler les participations en :

- Allégeant la participation pour les programmes de logements aidés (PLUS, PLAI, PLS) ainsi que pour les commerces et services de proximité.
- Faisant participer davantage les programmes de logements non aidés et les bureaux.

Cette modulation sera la suivante :

Nature du programme	SHON/m ²	Montant arrondi (en €/m ² SHON)	Participation prévisionnelle en €
Logements PLUS et PLAI	34 550	30	1 036 500
Logements accession aidée		37	
Logements accession libre	81 926	45	3 686 705
Commerces et services	750	30	22 500
Bureaux		45	
Equipements publics hors Programme d'Equipement Public		30	
TOTAL	117 226		4 745 705

Montant de la participation moyenne

Le montant global des participations attendues au titre du PAE s'élève donc à 4 745 705€ pour une constructibilité de 117 226 m² SHON.

Ainsi la participation moyenne par m² de SHON est de :

Total attendu des participations = 40,48€/m²

Nombre total de m²

4.2 Bilans financiers

Le bilan financier prévisionnel du programme des équipements publics inscrits au PAE est le suivant :

PAE			
DEPENSES TTC		RECETTES	
Coût des équipements publics inscrits dans le PAE	8 544 599	Participation des futurs constructeurs	4 745 705
		Investissement net des collectivités dans le cadre du PAE	3 798 894
TOTAL	8 544 599		8 544 599

Le montant des travaux inscrit dans les tableaux ci-joints s'entend aux conditions économiques du mois M0 de juillet 2008. Ce montant des travaux pourra être actualisé annuellement sur la base de l'index TP01 (travaux publics index général tout travaux)

Le montant de la participation due par les constructeurs pourra être actualisé en fonction de l'évolution du montant des travaux telle que calculée comme précisé ci-avant.

En comparaison du PAE initial, le coût des équipements publics passe de 6 943 854 €TTC à 8 544 599 €HTTC tandis que la participation PAE attendue au total est portée de 3 422 992 € à 4 745 705 €. Enfin, la charge finale pour les collectivités augmente en conséquence de 3 520 862 € à 3 798 894 €.

Total des investissements communautaires :

BILAN CUB			
DEPENSES TTC		RECETTES	
Coût des équipements publics inscrits dans le PAE sous maîtrise d'ouvrage CUB	5 263 881	Participations des futurs constructeurs	2 778 232
		Budget CUB	2 585 649
Intervention d'un architecte urbaniste coordonnateur	100 000		
TOTAL	5 363 881		5 363 881

Le total des investissements communautaires représente 5 363 881 €TTC. Cet investissement bénéficiera des participations des futurs constructeurs à hauteur de 2 778 232 €, le solde net de 2 585 649 €TTC étant financé par le budget communautaire à partir des crédits communautaires suivants :

- Crédits dédiés aux opérations d'aménagement à concurrence de 70% soit $1 739 954 \text{ €TTC} + 100 000 = 1 839 954 \text{ €TTC}$ comprenant le financement de l'intervention d'un architecte urbaniste coordonnateur,
- Enveloppes de desserte destinées à la commune d'Eysines à concurrence de 30% soit 745 695 €TTC en financement des travaux de la rue du Capitaine Guiraud et de la rue du Docteur Barrière.

Les crédits qui seront inscrits dans les PPI communautaires successifs se répartissent comme suit :

- 3 691 148 € dans le PPI 2009-2013
 - 1 672 733 € au delà de 2013
- soit un total de 5 363 881 €.

Total des investissements communaux :

BILAN VILLE			
DEPENSES TTC		RECETTES	
Coût des équipements publics inscrits dans le PAE sous maîtrise d'ouvrage Ville	3 280 718	Participations des futurs constructeurs	1 967 473
Equipements communaux		Budget Ville	1 313 245
TOTAL	3 280 718		3 280 718

Détail des aménagements et équipements réalisés et financés par la Ville :

- Place de la victoire : espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Abords du centre culturel + Mairie : travaux, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Square du Bois Salut : travaux, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Parking : espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Mail planté : travaux,
- Rue de Verdun + place : espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Rue du Capitaine Guiraud : espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Rue du docteur Barrière : espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Voie de desserte du parking : espaces verts, éclairage public, mobilier urbain,
- Square de Sasafras + cheminements piétons : travaux, espaces verts, éclairage public, mobilier urbain.

4.3 Le régime de participation au titre du PAE

Modalités de versement de la participation

Les participations sont perçues hors taxes suivant les modalités ci-après :

- Il sera proposé à l'autorité délivrant les autorisations d'urbanisme :
 - o De fixer dans ses arrêtés un délai de paiement de six mois à compter du début des travaux de construction (ou de lotissement),
 - o De prescrire le montant de la participation dans l'autorisation d'urbanisme, permis de construire ou permis d'aménager, qui en constitue le fait générateur,
- L'autorité délivrant les autorisations d'urbanisme sera tenue d'adresser à la CUB les déclarations d'ouverture de chantier transmises par les bénéficiaires de permis de construire ou d'aménager. En l'absence de déclaration d'ouverture de chantier, l'autorité compétente procèdera au constat du démarrage des travaux, conformément aux dispositions de l'article L 480-1 du Code de l'urbanisme, et fera parvenir le procès-verbal à la CUB.
- La mise en recouvrement de la participation prescrite, n'étant soumise à aucune prescription abrégée particulière, peut être effectuée dans le délai de 30 ans.

- En cas de réalisation par tranches, le bénéficiaire de l'autorisation pourra demander un fractionnement du paiement.
- Les participations des constructeurs ou lotisseurs se substituent au versement de la taxe locale d'équipement (TLE) et de la participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

Les participations seront recouvrées par la CUB sur la base des documents nécessaires (arrêté de PC et déclaration d'ouverture de chantier) transmis par la commune. Semestriellement, il est prévu le versement au budget de la Ville de la part des participations intégralement recouvrées par la CUB et revenant au budget communal.

4.4 Dispositions diverses

Contrat de co-développement

C'est sur ces bases que la prise en charge financière ainsi que le phasage des réalisations seront intégrées au contrat de co-développement de la commune d'Eysines ; la contractualisation actant le nouveau bilan et la participation majorée de la Communauté urbaine de Bordeaux ainsi que le phasage des travaux, des dépenses et des recettes.

Publicité

Conformément aux dispositions de l'article R332.25 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et il en sera fait mention dans deux journaux régionaux diffusés dans le département.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

APPROUVER

- le programme et le coût actualisés des équipements publics inscrits au PAE pour un montant actualisé de 8 544 599 € TTC.

DECIDER

- de verser à la ville d'Eysines, si les besoins sont confirmés, et après signature de la convention type adoptée en conseil communautaire par délibération du 18 juillet 2008, une participation de 1 400 000 € net de taxe, selon les modalités de versement prévues par convention type, au titre de la création de 2 classes et de l'extension de 2 classes du groupe scolaire du centre,
- de verser une participation prévisionnelle de 1 967 473 € net de taxe à la Ville d'Eysines au titre de la réalisation des équipements publics par reversion d'une partie des participations dues au titre du PAE,
- de modifier le programme des équipements publics et le programme de construction du PAE initial approuvé par délibération de la Communauté Urbaine du 22 septembre 2006,
- de mettre en œuvre le régime des participations non modifié applicable dans le cadre de ce PAE.

- de prévoir les crédits complémentaires à inscrire aux prochains PPI ultérieurs pour un montant de 1 672 733 € sur les lignes :
*enveloppe DDOA – CRB D710 – programme HB00 – chapitre 204-21 et 23
*enveloppe de desserte – CRB 0100 – chapitre 21 et 23

AUTORISER

- M. le Président de la CUB à prendre toutes dispositions qui s'avéreraient nécessaires au bon fonctionnement du PAE modifié et à signer tout document y afférent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2009

Mme. CHRISTINE BOST